

# PROJETS PILOTES POUR LA POPULATION DE CARIBOUS FORESTIERS DE CHARLEVOIX ET LA POPULATION DE CARIBOUS MONTAGNARDS DE LA GASPÉSIE

## Gabarit de mémoire

Ce document propose une structure pour faciliter votre participation à la consultation. Vous n'avez pas à répondre à toutes les questions; vous pouvez commenter uniquement celles qui vous interpellent. Dans les champs texte, vous ne devez pas inscrire de renseignements personnels. Veuillez noter qu'il y a une section « Autres commentaires », non limitée, à la fin du gabarit, pour vous permettre d'émettre des commentaires, d'exprimer des préoccupations ou de faire des suggestions d'ordre général. Les réponses reçues demeureront confidentielles.

Le simple retour du gabarit de mémoire rempli électroniquement sera considéré comme l'expression de votre consentement à participer à la consultation.

### Identification du répondant

Les champs suivis d'un \* sont obligatoires.

	Particulier	Organisme
Nom*	[REDACTED]	[REDACTED]
Type d'organisme*		Régional
Courriel*	[REDACTED]	
Région administrative*	Bas-Saint-Laurent (région 01)	

# Les projets pilotes

## 1. La conservation et la gestion de l'habitat considérant les besoins du caribou

### 1.1. Assurer la protection légale des territoires ciblés

**Quels sont vos commentaires sur les territoires ciblés (superficies, localisations, types : massifs de conservation, zones d'habitat en restauration)?**

Le moyen le plus simple et le plus efficace est de créer des Aires protégées définies par des spécialistes du caribou et des biologistes. La gestion serait plus claire et moins bureaucratique. «le fait de demander des autorisations rend le processus lourds pour tous.

**La bonification de la désignation légale des territoires ciblés en tant qu'habitats fauniques (massifs de conservation, zones d'habitat en restauration) vous semble-t-elle être un outil adéquat? Pourquoi? (Voir aussi [Habitats fauniques protégés légalement](#) et [Autorisation pour réaliser une activité susceptible de modifier un habitat.](#))**

Le moyen le plus simple et le plus efficace est de créer des Aires protégées qui interdisent les coupes de bois et les opérations minères et de la sorte ce serait plus claire et moins bureaucratique. Les autorisations sont des moyens complexes et sans prévisibilité pour gérer un territoire.

### 1.2. Encadrer les activités et les usages dans les territoires ciblés

**Quels sont vos commentaires sur l'encadrement des activités dans les territoires ciblés?**

Voir notamment à ce sujet l'annexe 2 « Minimiser les impacts d'une activité planifiée dans l'habitat du caribou et appliquer les lignes directrices en aménagement forestier » et le document distinct [Intentions de modifications réglementaires en lien avec le caribou des bois, écotype forestier, et le caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie.](#)

Les intentions, c'est bien beau! Ce sont des actions concrètes et des objectifs clairs qu'il faut mettre en œuvre. Quand c'est flou et vague, il n'y a pas de changement à ce qui a été fait déjà. C'est comme les consultations et les rapports de stratégie interminables qui mènent à disparition complète de la harem de caribous.

**L'information contenue dans ces documents apporte-t-elle suffisamment de prévisibilité quant à l'encadrement envisagé? Expliquez votre réponse.**

Préservativité pour qui ? Sûrement pas pour le récrétouristique et le caribou.

**Les lignes directrices pour l'encadrement des activités dans les habitats fauniques vous semblent-elles adéquates? Expliquez votre réponse.**

Floux et pas claires. Que de la bureaucratie à venir.

**Quels sont vos commentaires sur l'objectif de tendre vers un taux de perturbations de 35 % dans les zones d'habitat en restauration?**

Il ne faut pas tendre mais visé 35% et moins.

**Les modalités d'aménagement forestier vous semblent-elles adéquates pour la gestion de l'habitat du caribou ([tableau 2 de l'annexe 2](#))? Expliquez votre réponse.**

Une stratégie sérieuse serait d'atteindre les objectifs et non de tendre ou réduire. Le 35 % se doit d'être atteint dans tout l'aire du caribou. Interdire la récolte dans les ZHR comme dans les massifs de conservation. Et ceux-ci devraient être désignés ainsi tant qu'il y aura du caribou en Gaspésie. Au point 4 , au lieu de limiter c'est d'empêcher. Au point 4 il faaut atteindre et non tendre vers ce qui serait plus clair et précis.

### 1.3. Restaurer activement les habitats prioritaires

**Quels sont vos commentaires sur la restauration active de l'habitat? Par exemple :**

**Que pensez-vous des actions proposées pour restaurer l'habitat, comme le démantèlement de chemins?**

En partie oui mais il faudrait consulter l'ensemble des utilisateurs afin de déterminer quels chemins fermés.

**Êtes-vous favorable au reboisement de chemins dans le respect des droits consentis? Expliquez votre réponse.**

C'est un bon moyen. Une consultation pour choisir quels chemins devraient être choisis serait nécessaire. Les gens du récrétouristique ont leur mot à dire

**Que pensez-vous des mesures sylvicoles visant à recréer des peuplements à dominance résineuse?**

Il ne faut pas oublier que la monoculture est dommageable pour la biodiversité.

Le régénération naturelle ne sera jamais remplacé par des plantations en monoculture.

Les mesures silvicoles devraient se conformer aux essences d'arbres qui sont adaptés au milieu.

## 2. Le suivi et la gestion des populations de caribous

**Appliquer les mesures de gestion requises pour les populations concernées**

**Les mesures de gestion des populations dans les territoires ciblés vous semblent-elles adéquates ou justifiées? Expliquez votre réponse.**

Après les échecs de 2022 et de 2023 de la mise en enclos, c'est inacceptable que l'opération soit répétée de la même façon en 2024. Pourquoi garder en enclos des mâles et des femelles non gestantes en enclos? Je crois que ceux-ci pourraient rejoindre leur harde et vivre leur mode de vie naturel.

La capture et le transport de ces animaux est des plus dommageables pour chacun d'eux. Il faut arrêter au plus vite ces opérations et surtout d'anesthésier des femelles gestantes.

Vous devriez suivre les recommandations de M.Serge Couturier qui a de l'expérience en la matière.

## Des conditions gagnantes pour une mise en œuvre réussie

**Approfondir les connaissances sur les caribous, leur habitat et leur conservation**

**Régionaliser la mise en œuvre**

**Collaborer étroitement avec les communautés autochtones concernées**

**Fédérer et soutenir les parties prenantes**

**Selon vous, quels sont les éléments clés pour assurer la réussite des projets pilotes?**

Se donner des objectifs et des mesures plus claires avec surtout du mordant.

**Souhaitez-vous participer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets pilotes une fois qu'ils seront en vigueur? Si oui, comment?**

Insérez vos commentaires ici.

**Quelles sont vos attentes quant au soutien que pourrait offrir le gouvernement du Québec aux acteurs économiques qui pourraient être touchés par la mise en œuvre des projets pilotes?**

Leur aider de toutes sortes de façon en créant de nouveaux emplois et en soutenant les projets de développement économique qui proviennent du milieu . Le travail à distance est maintenant une chose courante. Il pourrait y avoir des emplois de ministères déplacés dans ces régions.

Aider le secteur récréo-touristique en compensant financièrement. Des guides et surveillants pourraient être formés et payés par le gouvernement pour accompagner des groupes en montagne afin d'éviter le dérangement du caribou. Ce devrait être obligatoire dans la zone déterminée par la stratégie.

Un autre moyen pour protéger le caribou serait d'engager plus d'agents de la faune pour décourager le braconnage et d'autres agents pour assurer la surveillance et le suivi des hordes. Ainsi, ils pourraient intervenir lorsqu'il y a des menaces de prédateurs et lorsque des événements de dérangement se présentent. En exemple, il a été observé en 2022 des skieurs qui dévalent les pentes des Vallières avec leur chien et les caribous ont fuit leur zone de nourrissage...

## **La mise en place d'initiatives de dynamisation socioéconomique pour les milieux touchés dans le secteur forestier**

**Quelles sont vos attentes quant au soutien que pourrait offrir le gouvernement du Québec au secteur forestier dans le contexte de la mise en œuvre des projets pilotes?**

Demander leur. L'intensification de la production de la forêt pourrait être une solution.

## **Autres commentaires**

**Y a-t-il autre chose dont vous souhaitez nous faire part?**

SVP cessez les consultations et les études et agissez.

De plus , la solutions des exclos pourraient être mis en place dans les secteurs où les caribous passent l'hiver comme au Blanche Lamontagne ou aux Vallières.

Ce projet est très bien rédigé, tellement qu'on la conçu flou et difficile à interpréter.

Même le forestier en chef le dit. C'est flou et on ne peut évaluer l'impact sur l'industrie forestière ou à peine...

Les projets pilotes présentés par le gouvernement du Québec pour protéger l'habitat des caribous de Charlevoix et de la Gaspésie manquent de clarté, selon le forestier en chef, si bien qu'il n'est pas en mesure d'en évaluer les impacts sur l'industrie forestière et de fournir l'information « à toutes les parties intéressées ».

À son avis, les projets de Québec sont trop flous dans leur forme actuelle et ne permettent pas de faire une évaluation qui tiendrait la route.

Les modalités ne sont pas aussi précises [que celles du fédéral]. On a informé le ministère de l'Environnement [du Québec] à l'effet qu'il fallait préciser certaines modalités si on voulait en faire une analyse d'impacts en bonne et due forme.

Une citation de Louis Pelletier, forestier en chef du Québec

## Autorisation relative aux renseignements personnels

(Cette section doit être signée si vous êtes une personne physique.)

Par la présente, je reconnaiss :

- Que le sous-ministériel adjoint à la biodiversité, à la faune et aux parcs (ci-après nommé : SMA-BFP) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après nommé : MELCCFP) recueille les renseignements personnels demandés dans le présent gabarit de mémoire me permettant de faire part, plus amplement, de mon opinion ou de mes préoccupations;
- Que le présent consentement est requis à des fins d'identification, de communication et de transmission de l'information recueillie à même le formulaire;
- Que ces renseignements ne sont accessibles qu'aux seules personnes autorisées à les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;
- Que j'autorise le SMA-BFP à communiquer avec moi aux coordonnées déclarées dans le présent gabarit de mémoire;
- Que mon refus de consentir n'entraînera aucune conséquence sur mon dossier auprès du SMA-BFP, le cas échéant;
- Que mes renseignements personnels pourraient être communiqués à un autre sous-ministériel adjoint du MELCCFP, mais qu'ils ne seront communiqués à aucun autre organisme public, sans mon consentement;
- Que des mesures de sécurité ont été mises en place afin d'assurer une conservation et une transmission sécuritaires de mes renseignements;
- Qu'en tout temps, j'ai le droit d'accéder aux renseignements fournis au SMA-BFP et d'en obtenir la rectification;
- Que mes renseignements ne seront conservés que pour la période active du dossier concernant les projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie et qu'ils seront détruits après cette période.

En signant et en transmettant ce gabarit de mémoire par courriel, j'accepte les conditions ci-haut décrites.

---

Signature

Date

Les renseignements personnels visés par la présente autorisation sont recueillis conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).